



INFORMATION PARENTS : COVID

Verneuil-sur-Seine, le 17 novembre 2020

Chers Parents,

Comme vous le savez, suite au nouveau protocole sanitaire renforcé transmis par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports le 2 novembre, les villes ont dû mettre en application ce nouveau protocole sanitaire renforcé dans les écoles et sur les temps périscolaires ; avec notamment le port du masque rendu obligatoire dès le CP et la consolidation de la limitation du brassage des enfants tout au long de leur journée.

L'organisation des activités périscolaires du matin, du midi et du soir s'en trouve donc changée.

Sur notre ville, nous ne pouvons pas modifier la taille des restaurants scolaires et la durée du service de restauration. De ce fait, il devient impossible de respecter le protocole en accueillant tous les enfants inscrits en restauration. Les lavages soigneux des mains sous l'œil attentif des adultes, le non-brassage des classes et la distanciation physique lors du déjeuner font que les temps et les espaces de repas ne sont pas assez grands.

Afin d'assurer le bien-être des enfants, de permettre le respect de leur rythme de déjeuner et de garantir le strict respect du protocole sanitaire, la Ville ne peut plus accueillir tous les enfants préalablement inscrits à la restauration scolaire. Pour les mêmes raisons, les activités périscolaires du matin et du soir sont également impactées.

La Ville a de ce fait décidé, et vous en avez été informés dès le lundi 5 novembre, de mettre en place des critères de priorité pour l'accueil des enfants sur tous les accueils périscolaires **en privilégiant les inscriptions des enfants dont le (pour les familles monoparentales) ou les deux parents travaillent en présentiel, des enfants scolarisés dans une école hors secteur du domicile, des enfants dont les services sociaux souhaitent l'admission en restauration scolaire et des enfants dont les parents sont dans une situation exceptionnelle (hospitalisation...).**

Malgré l'appel à la solidarité lancé par Monsieur le Maire lors de ses dernières déclarations, relayé par le personnel municipal, les enseignants et les parents d'élèves, les Vernoliens restent trop peu nombreux à venir chercher leurs enfants sur le temps de restauration.

.../...



.../...

En l'état actuel, si l'effectif des enfants inscrits à la restauration ne diminue pas, la Ville sera contrainte de fermer certains restaurants scolaires ! Cela nous paraît impensable et, plus que jamais, nous souhaitons vous affirmer que cette demande de garde de vos enfants le midi à la maison est une chance que vous offrez à tous les élèves de déjeuner dans un cadre serein et sécuritaire.

Pour mettre en place les critères de priorité, chaque parent doit fournir au service Éducation, par mail education@ville-verneuil-sur-seine.fr, un justificatif de déplacement professionnel ou une attestation de travail en présentiel fournis par l'employeur. Les familles ne l'ayant pas déjà fait devront effectuer leur envoi avant le vendredi 20 novembre 2020.

Sans ce justificatif, le service Éducation procédera directement aux désinscriptions des enfants en restauration.

Pour rappel :

- les délais d'inscription aux activités périscolaires sont passés de 8 à 5 jours jusqu'à nouvel ordre ;
- il vous est possible de désinscrire votre enfant du jour au lendemain, par mail, sans aucune pénalité ;
- seuls les repas pris ou la présence aux accueils périscolaires seront facturés ;
- pour toute information : education@ville-verneuil-sur-seine.fr

D'avance mille mercis à tous les parents comprenant notre volonté de veiller au bien-être des enfants et merci infiniment à tous ceux qui pourront garder leur enfant sur les temps d'accueils périscolaires !

Solidairement vôtre,

Carole GODARD

**Adjointe déléguée à la famille, à la vie éducative
et à la petite enfance**

Sophie GARREC

**Conseillère municipale déléguée
à la vie éducative**